



Mercredi 26 février 2013

Question au gouvernement

de

Jean-Pierre Blazy

sur le conflit social qui secoue Presstalis

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Blazy, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Jean-Pierre Blazy. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Le vendredi 8 février dernier, le Gouvernement a annoncé la désignation d'un médiateur dans le conflit social qui secoue Presstalis depuis octobre 2012. Raymond Redding, ancien directeur général du courrier de La Poste, s'est vu confier la mission de trouver une issue favorable à de difficiles négociations, ponctuées de blocages de la distribution des journaux dans les kiosques.

Permettez-moi de saluer l'engagement de l'État qui a permis d'éviter le dépôt de bilan de Presstalis au 31 décembre 2012 et un effondrement de l'ensemble de la filière de diffusion de la presse écrite, qui aurait été dramatique. Avec l'annonce de cette médiation, le Gouvernement démontre son souci réel de sauver ce secteur.

Le plan de restructuration voulu par la direction prévoit la suppression de 1250 postes sur les 2500 que compte Presstalis dans toute la France. En Île-de-France, ce ne sont pas moins de trois sites qui pourraient être fermés cette année : Gonesse, Bobigny et Moissy-Cramayel.

Plus qu'un plan d'urgence, c'est une remise à plat complète de la filière de la presse écrite qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour renforcer le modèle économique coopératif original qui date de l'après-guerre et pour conserver à la distribution de la presse son indispensable caractère pluraliste et démocratique.

Si nous sommes conscients, madame la ministre, que l'État seul ne pourra régler le dossier Presstalis, je vous demande de bien vouloir nous préciser les solutions envisagées pour préserver les emplois ainsi que le dispositif de médiation annoncé par le Gouvernement (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Mme Aurélie Filippetti, *ministre de la culture et de la communication.* Monsieur le député Jean-Pierre Blazy, Presstalis assure en France la distribution de la presse écrite, des journaux et des magazines. Depuis la loi Bichet de 1947, ce système est mutualiste et coopératif. En effet, il coûte plus cher d'assurer la distribution des journaux à certains de nos concitoyens qui vivent dans des régions très enclavées, et il est aussi plus coûteux d'assurer la distribution des quotidiens que des magazines. C'est ce qui a justifié la mise en place du système coopératif.

Les évolutions technologiques et industrielles, ainsi que la crise de la presse écrite que nous traversons, ont conduit à une transformation du modèle économique de Presstalis. Les volumes distribués ont ainsi diminué de 25 % en cinq ans. La situation est donc extrêmement grave pour cette entreprise.

Dès juin dernier, le Gouvernement s'est attaqué à la résolution de la situation d'urgence dans laquelle se trouvait Presstalis. Nous avons réussi à obtenir la conclusion, le 5 octobre dernier, d'un accord signé par l'ensemble des parties prenantes : les éditeurs de presse, Presstalis et les Messageries Lyonnaises de presse – l'autre opérateur de distribution de la presse. Cet accord a permis que le tribunal de commerce de Paris lève le mandat de l'administrateur judiciaire fin décembre.

Cet accord emporte des conséquences industrielles et sociales lourdes, vous l'avez dit. Il a suscité un mouvement social et une inquiétude face auxquels Michel Sapin et moi-même avons décidé de confier une médiation à Raymond Redding, ancien directeur général du courrier de La Poste.

La situation de la presse nécessite aussi des réformes structurelles. C'est pourquoi j'ai mis en place un groupe de travail sur les aides à la presse afin qu'elles soient mieux ciblées. Enfin, sur la question cruciale des points de vente, au nombre de 28 000, un groupe de travail est également réuni. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)